



PROGRAMME ADVENIR

DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

CRITERES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ A DESTINATION DE FLOTTES ET SES SALARIÉS	
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
PUISSANCE DE RECHARGE AUTORISÉE	ENTRE 3,7 ET 22KW	> 22KW
TYPES DE PRISES SUR LE MÊME POINT DE RECHARGE	SOCLE DE PRISE T2 OU T2S ET A MINIMA UNE PRISE E/F SI >1 PDC	CONNECTEUR TYPE 2 EN AC OU COMBO 2 EN DC OU CHAdeMO EN DC
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	*TGBT PARTIES COMMUNES OU POINT DE LIVRAISON DÉDIÉ OU PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS POINTS DE RECHARGE	
RESPECT DES NORMES DE SECURITÉ ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR	OUI	
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR	ATTENTION: CELLE-CI EST OBLIGATOIRE PAR LE DECRET IRVE DE JANVIER 2017 POUR TOUTE INSTALLATION >3,7 KW	
MARQUAGE NF ET UN DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE PAR POINT DE RECHARGE	OUI	
SIGNALISATION DES PLACES	OUI	
CONTRAT DE MAINTENANCE 3 ANS AVEC A MINIMA 1 VISISTE/AN	OUI	
SYSTÈME DE **PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE	OUI	
CARACTERISTIQUES SUPPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES		
COLLECTE DES DONNÉES DE RECHARGE	VIA WEBSERVICE ECOCO2 OU GIREVE SI SUPERVISION	

*TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...)

** PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.